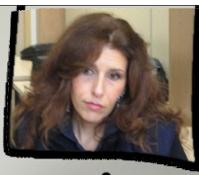


« Aujourd'hui, on ne ressent pas la différence entre un homme et une femme dans les métiers de l'industrie »



« Petit à petit la glace se brise, ça a mis du temps puis ils me parlaient comme à n'importe quel collègue »



« Tout me plaît dans ce métier... Les filles sont plus minutieuses. »



« En tant que femme, on est écouté, c'est un peu de la curiosité, c'est plutôt un atout, les gens sont plutôt intéressés »



« Une chance d'être une femme dans un milieu où il y a plus d'hommes que de femmes »



« Aller jusqu'au bout du développement »

« Ce qui est essentiel, c'est d'avoir des capacités d'adaptation »

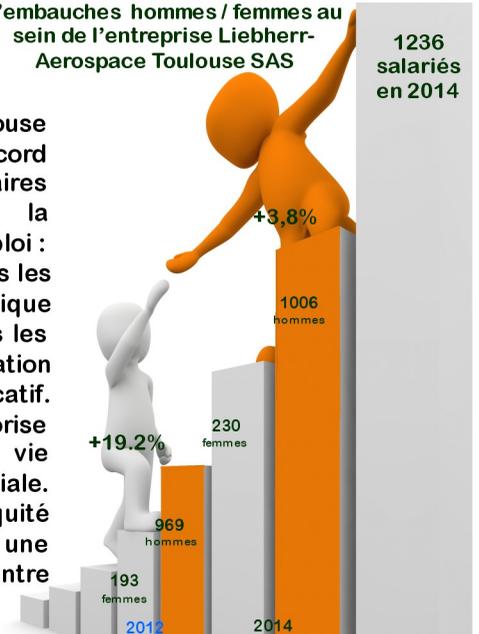
LIEBHERR

Lycée polyvalent Raymond Naves
TOULOUSE

Evolution de la proportion d'embauches hommes / femmes au sein de l'entreprise Liebherr-Aerospace Toulouse SAS

1236 salariés en 2014

Liebherr-Aerospace Toulouse SAS dispose d'un accord signé avec les partenaires sociaux encourageant la mixité dans l'accès à l'emploi : des critères objectifs dans les embauches, une politique active pour la mixité dans les candidatures et la coopération avec le monde éducatif. L'entreprise favorise l'équilibre entre vie professionnelle et familiale. L'art. 4 garantit une équité salariale de traitement et une rémunération effective entre hommes et femmes.



La classe de Seconde Accueil Relations Clients Usagers du lycée Raymond Naves, dont la majorité des élèves sont des filles, est partie à la rencontre de sept femmes chez Liebherr-Aerospace Toulouse SAS. Sept femmes, sept parcours différents dans un univers très masculin.

LIEBHERR



« Petit à petit la glace se brise, ça a mis du temps puis ils me parlaient comme à n'importe quel collègue. »

Extrait de l'interview.

Fiche métier

MONTEUR MÉCANICIEN



« Le monteur mécanicien effectue l'assemblage et le montage d'ensembles (ou de sous-ensembles) élémentaires ou complexes à partir d'un plan, d'une gamme de fabrication ou d'une fiche d'instruction. »

Missions

Réalise des opérations de montage d'éléments, pièces, composants d'ensembles mécaniques au moyen d'outils et de machines, selon les règles de sécurité et les impératifs de production (délai, qualité).

Façonne, ajuste, assemble les parties à réaliser.

Compétences

Excellentes aptitudes en dessin industriel et techniques de traçage.

Minutieux et habile manuellement.

Capacité d'abstraction, d'adaptation et de projection dans l'espace.





« *Tout me plaît dans ce métier, les filles sont plus minutieuses !* »

Extrait de l'interview

Fiche Métier

Soudeur-Chaudronnier



« *La soudure c'est la fusion de deux pièces métalliques par la fusion du métal* »

Missions

Préparation, dégraissage et décapage des pièces à souder.

Choix de la technique de soudure indiquée par les documents techniques.

Réglage des paramètres de soudage.

Nettoyage, contrôle et polissage de la soudure.

Opérations de reprise ou de finition.

Rédaction des documents de suivi.

Compétences

Une bonne connaissance des métaux.

La maîtrise de la lecture de plans et des documents techniques.

Le maniement d'appareils de métrologie, de gabarit, chalumeau, scie électrique, ponceuse, cellules robotisées de soudage à l'arc, machines à souder par faisceau d'électrons, etc....

L'utilisation de techniques de découpe thermique, de mécanique générale et de métallurgie.





« Une chance d'être une femme dans un milieu où il y a plus d'hommes que de femmes »

Extrait de l'interview

Fiche métier

Responsable secteur méthodes

team concept strategy
quality reliability
service performance experience
ability goal professionalism
knowledge **compétence**
creativity dynamics responsibility flexibility

« Le responsable méthode est toujours en quête d'optimisation et d'organisation ».

Missions

Organiser et coordonner le projet de fabrication ou d'industrialisation.

Concevoir et définir les procédés de fabrication et faire évoluer les projets et les dossiers de fabrication ou d'industrialisation.

Rationaliser les outils et moyens de production dans les ateliers.

Compétences

Maîtrise des procédés de fabrication et méthodes.

Gestion et suivi de planning.

Gestion du budget.

Aptitude à se conformer aux objectifs de la production.

Capacité d'écoute.





« En tant que femme,
on est écouté, c'est
un peu de la
curiosité, c'est plutôt
un atout, les gens
sont plutôt
intéressés »

Extrait interview

Fiche Métier

Responsable programme en série ou en service



« Le responsable programme en série a la responsabilité globale en série et la responsabilité commerciale de programme en développement. Il s'assure de coordonner toutes les actions en interne pour satisfaire les clients. »

Missions

Assure le suivi des modifications des projets de production.
Respecte les exigences contractuelles.
Élabore et négocie les propositions commerciales.
Est à l'écoute des nouveaux besoins.
Gère le processus de modification.
Coordonne les activités.

Compétences

Être curieux des nouveautés, en interne et externe.
Rigueur et persévérance.
Force de conviction et d'argumentation.
Gestion des priorités et sens des délais.
Profil Ingénieur généraliste ou spécialisé.



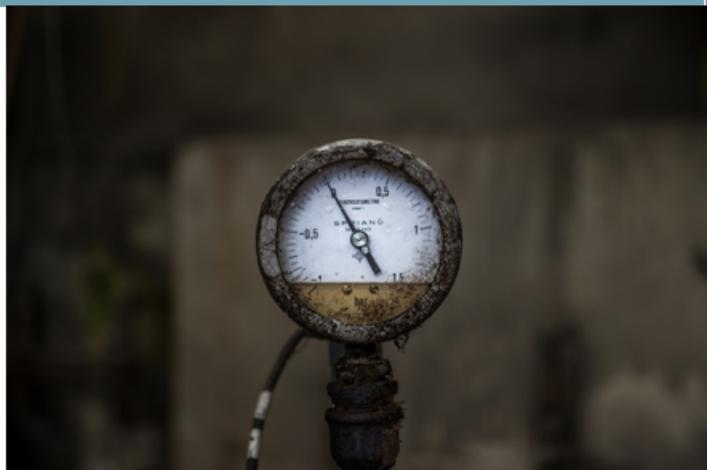


« Aujourd'hui, on ne ressent pas la différence entre un homme et une femme dans les métiers de l'industrie »

Extrait de l'interview

Fiche métier

Ingénieur automaticien



« Il conçoit et réalise des systèmes automatisés complexes et toujours à la pointe de la technologie et spécifie la chronologie et nature des tâches. »

Missions

Analyser les opérations à effectuer, en lien avec le service Production.

Définir et concevoir l'architecture générale d'une machine ou d'une ligne de production automatisée.

Programmer les automates ou robots.

Mener les négociations techniques et financières avec les fournisseurs d'équipements.

Mettre en œuvre les essais, mettre en route les machines.

Former et conseiller les utilisateurs des matériels et services automatisés.

Compétences

Sens de l'organisation pour gérer parfaitement son planning et conduire son projet.

Savoir mener une négociation technique et financière.

Savoir diriger, animer et motiver ses équipes.

Culture informatique, électronique, électrotechnique, mécanique.





« Aller jusqu'au bout du développement »

Extrait de l'interview

Fiche Métier

Responsable du secteur essais de développement



« Vérifie les différentes fonctionnalités et la conformité du produit en cours et en fin de développement, anticipe, coordonne les travaux »

Missions

Réaliser des tests et essais, analyser les résultats et déterminer les mises au point du produit, du procédé.

Définir les méthodes, les moyens d'études et de conception et leur mise en œuvre.

Concevoir des solutions, des évolutions techniques, technologiques et étudier les caractéristiques et contraintes du projet.

Élaborer et faire évoluer les dossiers techniques de définition du projet.

Apporter une assistance technique aux différents services, aux clients.

Compétences

Être curieux des nouveautés, en interne et externe.

Normes qualité.

Méthode de résolution des problèmes.

Des capacités d'analyse et de synthèse, des qualités d'autonomie et de la rigueur.

Compétences managériales.

Maîtrise de mesures physiques et moyennes de tests.





« Ce qui est essentiel,
c'est d'avoir des
capacités
d'adaptation »

Extrait de l'interview

Fiche métier

Concepteur de produits électroniques de puissance



« Réalise des
équipements qui vont
répondre à certaines
contraintes de produit
électronique puissant ; le
concepteur est en
interface avec toutes les
personnes de la société. »

Missions

Réaliser des études, calculs et essais pour concevoir et développer les systèmes.

Concevoir à partir de spécifications fonctionnelles, de cahiers des charges et de données techniques établies.

Suivre le produit en fabrication et aux essais pour s'assurer qu'il est conforme aux exigences du cahier des charges.

Compétences

Maîtriser la mécanique et la mise en œuvre des matériaux aéronautiques.

Maîtriser l'anglais technique.

Mettre en œuvre des techniques de modélisation.

S'adapter en permanence aux nouvelles technologies.

Travailler en équipe et faire preuve de créativité.



Liebherr-Aerospace Toulouse SAS

Systèmes Intégrés de Gestion de l'Air

Integrated Air Management Systems

Systèmes de Prélèvement d'Air

Bleed Air Systems

Systèmes de Régularisation de Pression Cabine

Cabin Pressure Control Systems

Systèmes de Climatisation

Air Conditioning Systems

Systèmes de Dégivrage

Anti-Ice Systems

Votre référence : Votre courrier du : Notre référence : Date : Affaire suivie par :

Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

LIEBHERR-AEROSPACE Toulouse S.A.S.

S O M M A I R E

Préambule.....	3
ARTICLE 1 : Bénéficiaires.....	5
ARTICLE 2 : Recrutement ; encourager la mixité dans l'accès à nos emplois.....	5
ARTICLE 3 : L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale ; faciliter l'équilibre.....	8
ARTICLE 4 : La rémunération effective ; vérifier et garantir l'équité du traitement.....	12
ARTICLE 5 : La promotion professionnelle ; développer les carrières des salarié(e)s.....	15
ARTICLE 6 : L'égalité professionnelle et les institutions représentatives du personnel ; être représentatifs de la mixité.....	18
ARTICLE 7 : Dispositions générales.....	18
ANNEXE I.....	21
ANNEXE II.....	23

Préambule

La mixité et la diversité sont des facteurs d'efficacité, d'enrichissement individuel et collectif, d'équilibre social et de cohésion, de modernité et d'attractivité, d'innovation au sein de l'entreprise.

Conscients des enjeux de la mixité femmes-hommes, les organisations syndicales signataires et la direction de LIEBHERR-AEROSPACE Toulouse SAS ont décidé de prendre des engagements relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Chacune des parties au présent accord réaffirme son attachement au principe de non-discrimination professionnelle et d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Ce principe figure dans le code de conduite du Groupe LIEBHERR.

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 a institué pour les entreprises d'au moins cinquante salariés l'obligation de négocier un accord collectif en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Sur la base de l'examen du rapport de situation comparée, cet accord doit fixer des objectifs de progression et les actions pour les atteindre dans certains domaines choisis au préalable. Des indicateurs chiffrés doivent accompagner les actions et les objectifs.

L'égalité professionnelle doit permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail. Elle s'inscrit dans le cadre plus général de l'égalité des chances dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle. LIEBHERR-AEROSPACE Toulouse S.A.S. souhaite être un acteur dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le présent accord a vocation à y concourir, y compris par la résorption des éventuelles disparités non justifiées à profil équivalent (classification, âge, ancienneté, diplôme et compétences, poste de travail, contribution du salarié, parcours professionnel).

Les parties signataires constatent, à la date de signature du présent accord, que la population de l'entreprise est composée de 18% de femmes et de 82% d'hommes. Cette situation s'explique notamment par le domaine d'activité de l'entreprise. En effet la majorité de ses métiers est d'ordre technique et industriel, métiers pour lesquels la main d'œuvre est traditionnellement plutôt masculine. Les signataires considèrent que l'effort vers plus de mixité doit être poursuivi.

Les parties signataires conviennent qu'il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier les efforts en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles décident donc par le présent accord de mettre en place des mesures visant à progresser dans l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en prenant en compte la réalité constatée au travers d'éléments de diagnostic.

SM SB

PJA CM JUSM SB

PJA CM JUSM SB

ARTICLE 1 : Bénéficiaires

De manière concrète, le présent accord cible quatre des thématiques proposées par le législateur et vise à :

- ⇒ Garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les recrutements (article 2 du présent accord).
- ⇒ Développer les actions en faveur de l'équilibre entre activité professionnelle et exercice de la vie personnelle et familiale (article 3 du présent accord).
- ⇒ Garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans la rémunération (article 4 du présent accord).
- ⇒ Garantir entre les femmes et les hommes les mêmes conditions et possibilités d'évolution professionnelle (accès à la formation – évolution de carrière – promotion) (article 5 du présent accord).

En cela, le présent accord est en conformité avec les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et avec le décret n° 2012-1408 du 18 décembre 2012.

Par ailleurs les parties sont convenues qu'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des institutions représentatives du personnel contribue également à l'égalité professionnelle (article 6 du présent accord).

Par le présent accord, les parties signataires s'entendent sur les objectifs de progression en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les cinq domaines décrits ci-dessus, les actions permettant d'atteindre ces objectifs ainsi que les indicateurs chiffrés associés.

Ainsi, il comporte des mesures concrètes sur les cinq domaines. Il définit les moyens que l'entreprise entend mettre en œuvre pour promouvoir de manière durable l'égalité professionnelle.

Il convient de souligner que la mise en œuvre du présent accord nécessite l'implication et l'engagement de tous les acteurs de l'entreprise : direction, encadrement, organisations syndicales et représentants du personnel, salariés. Afin de favoriser la prise en compte de cette préoccupation par l'ensemble des acteurs, des actions régulières de communication, de sensibilisation et/ou de formation sont nécessaires et seront déployées.

Les dispositions du présent accord s'appliquent à l'ensemble des salariés inscrits aux effectifs de LIEBHERR-AEROSPACE Toulouse S.A.S.

ARTICLE 2 : Recrutement ; encourager la mixité dans l'accès à nos emplois

ARTICLE 3 : L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale ; faciliter l'équilibre

ARTICLE 4 : La rémunération effective ; vérifier et garantir l'équité du traitement

ARTICLE 5 : La promotion professionnelle ; développer les carrières des salarié(e)s

ARTICLE 6 : L'égalité professionnelle et les institutions représentatives du personnel ; être représentatifs de la mixité

